F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session

Rome, 26-28 novembre 2014

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Table des matières

Paragraphes

I. Introduction 1-2
II. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial 3-22
III. Appui de la FAO aux domaines prioritaires du Plan d'action mondial 23-43
IV. Collaboration 44-45
V. Orientations demandées 46-47

Annexe 1: Aperçu général de la situation des pays en ce qui concerne le nomination des coordonnateurs pour la gestion des ressources zoogénétiques (NC), la présentation des rapports nationaux (CR) contribuant au deuxième Rapport et l'actualisation, depuis 2007, des données sur les populations de races locales enregistrées dans le système DAD-IS.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

ML864/f

I. Introduction

1. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)[1] et a demandé à la FAO de continuer à aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial[2].

2. Le présent document fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la quatorzième session ordinaire de la Commission. Celles-ci sont regroupées en fonction de leur pertinence quant aux quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Des informations plus précises figurent dans le document intitulé *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*[3].

II. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

3. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission est convenue d'utiliser des indicateurs relatifs aux processus et aux ressources et des objectifs spécifiques afin de suivre la mise en œuvre et les effets du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques[4]. Les pays, les régions et les organisations internationales ont fait rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le cadre de la procédure d'établissement des rapports aux fins de l'élaboration du rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (deuxième Rapport). Les indicateurs relatifs aux processus sont présentés en détail dans le document intitulé *Rapport de synthèse sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques - 2014* (Rapport de synthèse)[5]. En outre, les pays ont rendu compte de la situation de leurs populations de races locales par l'intermédiaire du Système d'information pour la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

4. La présente section propose un bref résumé des informations figurant dans les rapports des pays, ainsi que des rapports remis par les régions et les organisations internationales, et des données sur les populations des différentes races enregistrées dans le système DAD-IS. Elle fournit également des éléments récents attestant l'influence du Plan d'action mondial sur les politiques aux niveaux national et régional.

A. Rapports des pays, des régions et des organisations internationales sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial

5. Comme suite à l'invitation adressée aux pays, aux points focaux et aux réseaux régionaux, et aux organisations internationales, la FAO a reçu 129 rapports nationaux, 4 rapports régionaux et 15 rapports d'organisations internationales, ce qui témoigne du vif intérêt que suscite le processus de mise en œuvre. Le Rapport de synthèse fournit une analyse plus détaillée de ces rapports.

6. L'analyse de l'influence du Plan d'action mondial au niveau des pays révèle les améliorations substantielles qui ont été apportées depuis 2007. De nombreux pays ont continué à renforcer et améliorer la gestion de leurs ressources zoogénétiques.

7. Les stratégies et plans d'action pour les ressources zoogénétiques étant plus solidement établis, la gestion de ces ressources au niveau national a été renforcée. Dans les rapports de synthèse de 2012 et 2014[6], de nombreux pays font part des améliorations spécifiques qui s'imposent dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. Le degré de mise en œuvre du Plan d'action mondial varie considérablement d'une région à l'autre, et au sein d'une même région. La mise en œuvre est généralement bien avancée en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord, moyennement en Asie et faiblement dans les autres régions. Il convient néanmoins de se montrer prudent lorsque l'on

[1] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 58.
[2] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 64.
[3] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.3.
[4] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 28.
[5] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5.
[6] CGRFA-14/13/Inf.15; CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.3.

interprète les chiffres régionaux car la couverture assurée par les rapports est inégale. Dans toutes les régions en développement, un certain nombre de pays sont parvenus à un niveau de mise en œuvre élevé sur certains aspects du Plan d'action mondial. À l'inverse, dans les régions développées, des pays n'ont atteint qu'un niveau de mise en œuvre faible dans certains domaines prioritaires. À l'échelle mondiale, l'indicateur relatif au domaine prioritaire 3 (Conservation) atteste un niveau de mise en œuvre plus bas que dans les trois autres domaines prioritaires. Dans toutes les régions, les indicateurs portant sur la situation de la collaboration et du financement affichent des scores moins élevés que ceux des domaines prioritaires eux-mêmes. Les facteurs financiers sont les obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action mondial les plus fréquemment cités.

8. Les rapports d'activité régionaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre dépeignent un tableau plus nuancé. Plusieurs régions du monde ne disposent pas encore de point focal ni de réseau. C'est en Europe que les activités sont les plus avancées: ce continent a vu la création des premiers points focaux régionaux et toute une série d'activités y sont réalisées dans l'ensemble des domaines prioritaires du Plan d'action mondial. D'après les rapports communiqués par le point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et par le Réseau sur les ressources zoogénétiques – Pacifique Sud-Ouest, les activités dans ces régions ont été beaucoup plus limitées. Le Réseau sur les ressources zoogénétiques pour l'Asie, opérationnel depuis 2013 seulement, a établi des priorités d'action régionales.

9. Quelques organisations internationales continuent d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, souvent au travers de programmes et projets novateurs, efficaces et participatifs. Leurs activités couvrent les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial.

10. Globalement, malgré l'influence significative du Plan d'action mondial, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques mondiales. Cela s'explique essentiellement par l'insuffisance des ressources financières mais aussi par la faible collaboration entre les pays, l'absence de politiques et de cadres juridiques établis, et la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles en matière de planification dans le secteur de l'élevage. Les décideurs sont encouragés à utiliser les indicateurs par pays pour déterminer les domaines prioritaires dans lesquels il est particulièrement nécessaire d'agir.

B. Comptes rendus sur les populations des différentes races

11. Le point focal mondial a élaboré et publié le *Rapport sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques - 2014*[7]. Comme les rapports antérieurs de cette série, il repose sur les données nationales sur les races communiquées par les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques (coordonnateurs nationaux) par l'intermédiaire du système DAD-IS (voir annexe 1).

12. Vingt-sept pays ont actualisé leurs données nationales en 2013 et 53 l'ont fait en 2014. Par ailleurs, 17 pays ont créé une antenne nationale dans le cadre d'un partenariat avec le Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS). En août 2014, on relevait que 96 coordonnateurs nationaux (sur un total de 173) avaient actualisé les données de leur pays depuis le lancement de DAD-IS:3, en 2007.

13. Conformément à la demande formulée par la Commission à sa quatorzième session[8], une limite de dix ans a été fixée aux fins de l'évaluation des tendances de la situation et de la diversité des races; le risque encouru par une race est considéré comme inconnu dès lors qu'aucune donnée n'a été communiquée pendant dix ans. Les tendances présentées dans le rapport sur la situation et les tendances des races en matière de risque reposent sur les données historiques et les données actuelles les plus récentes figurant dans le système DAD-IS au 18 juin 2014.

[7] CGRFA/WG-AnGR-7/14/Inf.4.
[8] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 29.

14. La qualité des données entrées dans le système DAD-IS s'est améliorée. Depuis 2012, le taux de populations de races aviaires locales pour lesquelles on dispose de données (y compris celles au sujet desquelles aucune donnée actualisée n'a été communiquée au cours des dix dernières années) est passé de 48 à 56 pour cent et, en ce qui concerne les mammifères, ce taux est passé de 57 à 60 pour cent.

15. Au total, 1 458 races (17 pour cent) sont actuellement classées dans la catégorie des races à risque; 18 pour cent sont classées dans la catégorie des races qui ne sont pas à risque; 58 pour cent sont répertoriées comme races dont l'état de danger est inconnu; et 7 pour cent sont réputées éteintes[9].

16. La Commission a invité les pays, aux fins du calcul des indicateurs de ressources, à fournir des informations sur la manière dont leurs races enregistrées dans le DAD-IS devraient être classées dans les catégories «exotiques» et «adaptées localement»[10]. À ce jour, les coordonnateurs nationaux ont communiqué ces informations pour 2 356 races parmi les 14 869 populations de races locales.

17. Cependant, compte tenu de l'état actuel des données disponibles et du nombre de mises à jour, on ne peut tirer aucune conclusion fiable quant aux tendances mondiales de la diversité ressortant de la proportion de la population totale que représentent les races adaptées localement. Si l'on veut que les rapports futurs sur la situation et les tendances apportent des éléments significatifs pour la prise de décisions en matière de gestion des ressources zoogénétiques, il est indispensable que les coordonnateurs nationaux: i) transmettent, de façon régulière et plus fréquemment, des données sur la taille des populations nationales par race, notamment des données historiques sur ces populations; et ii) classent toutes les populations de races locales dans une catégorie représentant la faculté d'adaptation (races exotiques et race adaptées localement). De plus, sachant que, dans de nombreux pays les animaux croisés représentent une part considérable du cheptel, il importe d'étudier les moyens de définir les populations de race croisée et d'entrer les données concernant leur taille dans le système DAD-IS, de manière à pouvoir estimer de façon plus réaliste les données à communiquer s'agissant de la proportion de la population totale représentée par les races adaptées localement.

18. Le DAD-IS est crucial pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il fait également office de centre d'échange pour les ressources zoogénétiques reconnu par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le document intitulé *Maintenance and development of the Domestic Animal Diversity Information System DAD-IS* fournit de plus amples informations à ce sujet[11]. Un module permettant de géoréférencer la répartition des populations nationales des différentes races et de décrire leurs environnements de production a été élaboré pour le DAD-IS.

C. Impact sur les politiques

19. Depuis son adoption en 2007, le Plan d'action mondial est devenu un instrument essentiel dans les domaines de l'utilisation durable, du développement et de la conservation des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial, régional et national. En Afrique, le Bureau interafricain pour les ressources animales (AU-IBAR)[12] et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont mis en place des stratégies et des programmes qui favorisent l'évaluation et l'harmonisation de la gestion des ressources génétiques, le développement de centres régionaux d'excellence, l'augmentation de la valeur génétique des races locales, ainsi que le renforcement des capacités.

20. Les rapports nationaux établis à l'intention de l'élaboration du deuxième Rapport[13] indiquent que plus de 60 pour cent des pays qui ont soumis un rapport ont créé un comité national consultatif pour les ressources zoogénétiques. Plus de 40 pour cent des pays qui ont soumis un rapport soulignent qu'une étroite coordination a été instaurée entre leurs points focaux pour les ressources zoogénétiques et les autres partie prenantes de ce secteur.

[9] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.4.
[10] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 32.
[11] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.7.
[12] http://www.au-ibar.org/component/jdownloads/finish/77/1931.
[13] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5.

21. Environ 25 pour cent des pays qui ont soumis un rapport indiquent qu'ils ont mené à bien la préparation de leur stratégie nationale et plan d'action pour les ressources zoogénétiques. Dans certains cas, la stratégie et le plan d'action ont été approuvés par le gouvernement; dans d'autres cas, ils ont reçu l'appui des parties prenantes, mais n'ont pas été entérinés par le gouvernement. Dans certains pays, la stratégie et le plan d'action élaborés antérieurement ont été mis à jour ou sont en voie de l'être. Dans 25 pour cent des pays, la stratégie et le plan d'action sont en voie d'élaboration. Seulement 10 pour cent des pays déclarent qu'ils n'ont pas l'intention d'élaborer une stratégie nationale et un plan d'action, s'ils ne l'ont pas déjà fait, et 30 pour cent des pays n'ont pas encore trouvé les fonds nécessaires. Plus de 20 pour cent des pays qui ont soumis un rapport estiment que les politiques et le cadre juridique régissant la gestion des ressources zoogénétiques sont suffisamment complets et actualisés.

22. L'intégration de la gestion des ressources zoogénétiques dans les autres secteurs s'est également améliorée. Dans plus de 60 pour cent des pays qui ont soumis un rapport, les questions relatives aux ressources zoogénétiques sont traitées dans la stratégie, la politique ou le plan national pour le secteur de l'élevage. Une analyse des 174 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité consultables sur le site web de la Convention sur la diversité biologique en avril 2014, a par ailleurs démontré que ces questions étaient également largement abordées dans le cadre de ces instruments. Ces derniers peuvent être regroupés en trois grandes catégories, à savoir: ceux qui mentionnent des mesures visant spécifiquement les ressources zoogénétiques (69 pour cent); ceux dont le champ d'application comprend de façon explicite les ressources zoogénétiques, mais qui ne prévoient aucune activité particulière les concernant (13 pour cent); et ceux ne faisant pas référence aux ressources zoogénétiques (18 pour cent).

III. Appui de la FAO aux domaines prioritaires du Plan d'action mondial

23. La FAO concentre son appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les domaines revêtant une importance stratégique, comme l'élaboration de directives techniques pour aider les pays à mettre en œuvre cet instrument. La présente section donne quelques exemples des activités de la FAO dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial et plusieurs domaines intersectoriels. Des informations plus précises figurent dans le document intitulé *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*[14].

A. Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

24. La FAO et ses partenaires ont poursuivi leurs efforts en matière de renforcement des capacités et de normalisation des méthodes d'inventaire, de suivi et de caractérisation des ressources zoogénétiques. La caractérisation moléculaire et phénotypique des races d'élevage a reçu un appui dans le cadre de divers projets. Des ateliers de renforcement des capacités en matière de caractérisation, d'inventaire et de suivi ont été organisés en Autriche et au Maroc. En Autriche, l'atelier était organisé par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. La Division mixte FAO/AIEA apporte également un soutien à plusieurs projets nationaux et régionaux et a entrepris des recherches sur l'application des technologies nucléaires à la caractérisation. Afin de satisfaire une demande soutenue, la FAO continue de diffuser ses directives techniques.

25. À sa quatorzième session, la Commission a exhorté les pays à recueillir des données et à les intégrer au module de DAD-IS ou d'EFABIS-net relatif aux descripteurs de l'environnement de production[15]. Avec l'appui de la Suède, le Brésil et le Kenya ont recueilli des données sur les environnements de production d'animaux de diverses races, et l'Égypte, le Madagascar, le Mali et la République-Unie de Tanzanie ont recueilli des données de ce type pour les races caprines uniquement.

[14] CGRFA-WG-AnGR/8/14/Inf.3.
[15] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 59.

26. Comme suite à la demande de la Commission[16], le système DAD-IS a été maintenu en fonctionnement et développé avec un cofinancement des Gouvernements suédois et suisse. Comme demandé par la Commission à sa quatorzième session[17], la FAO a intégré le nouveau système de classification des races, qui permet de distinguer les races exotiques de celles adaptées aux conditions locales, au système DAD-IS.

27. En collaboration avec le Statisticien en chef de la FAO, on étudie les moyens de relier DAD-IS à FAO-STAT; les options envisagées sont présentées dans le document intitulé *Maintenance and development of the Domestic Animal Diversity Information System DAD-IS*[18]. Par souci d'efficacité, il est proposé de mettre en œuvre de façon progressive les solutions envisagées s'agissant du fonctionnement et du développement de DAD-IS à long terme car cela permettrait de perfectionner et de réorienter le système, tout en gardant une certaine souplesse, lors de l'apparition de nouvelles exigences (demandes de la Commission, par exemple) ou de nouvelles technologies. Lors d'une première phase, il s'agirait de modifier le système DAD-IS afin d'améliorer la convivialité des rapports, d'élaborer de nouveaux rapports et de relier DAD-IS à FAOSTAT de façon à pouvoir produire des rapports associant des données sur les ressources zoogénétiques à de multiples autres données concernant l'alimentation et l'agriculture. Lors de cette phase, la structure de base de DAD-IS et EFABIS ne serait pas modifiée. Dans un deuxième temps, il faudrait s'employer à faciliter les modalités d'entrée des données dans le système (et parvenir, à terme, à un enregistrement automatique des données) et à moderniser progressivement certaines parties du système de gestion. La troisième phase pourrait être axée sur la recentralisation complète de la base de données et la mise en place de portails adaptés aux besoins des régions et des pays.

B. Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur

28. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses activités et de maintenir et renforcer ses travaux pour fournir des avis techniques aux pays et aux régions[19]. La FAO a apporté un appui à divers projets de recherche et développement et activités de renforcement des capacités ayant trait à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources zoogénétiques, en coopération avec d'autres parties intéressées, notamment des organisations du secteur de la sélection animale, des universités, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales.

29. La FAO a axé l'appui technique et le renforcement des capacités sur deux thèmes particuliers: l'identification des animaux et la traçabilité, et l'interaction entre les ressources zoogénétiques et le changement de climat. Dans ces domaines, le soutien a pris la forme d'ateliers de formation, de réunions d'experts, de projets et de recherches.

30. Plusieurs pays ont obtenu une aide au travers de projets de coopération technique, administrés par la FAO et la Division mixte FAO/AIEA et axés sur un certain nombre de questions, dont le développement de l'élevage, l'identification des animaux et la traçabilité, l'amélioration des races et les technologies reproductives.

31. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des petits éleveurs. Plus précisément, avec l'appui extrabudgétaire de l'Allemagne, la FAO mettra en place un pôle de connaissances sur l'élevage pastoral afin de faciliter la communication entre éleveurs et de renforcer leurs capacités. Grâce à l'assistance technique et financière des États-Unis, la FAO a dispensé une formation sur la mise en place de programmes de sélection communautaires.

[16] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 31.
[17] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 31.
[18] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.7.
[19] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 58.

Projet de directives sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux

32. À sa quatorzième session, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux[20].

33. L'identification et l'enregistrement des performances des animaux remplissent différentes fonctions dans le secteur de l'élevage au plan national. L'identification est un point de départ essentiel sur lequel reposent l'authentification et la prévention des vols, l'éligibilité aux régimes de subventions et d'assurance, ainsi que les programmes d'insémination artificielle et de certification généalogique. On peut penser que l'attention croissante portée ces dernières années à l'identification animale est due à sa contribution à la traçabilité, à la santé et à l'enregistrement des performances des animaux. La traçabilité des animaux est un élément fondamental de la sécurité sanitaire et du contrôle de la qualité des aliments. Elle facilite la prévention et le contrôle des maladies et est devenue une condition essentielle à l'exportation et à la certification des produits d'origine animale. L'enregistrement des données relatives à la santé des animaux est un outil essentiel pour prévenir et contrôler les maladies, et renforcer les systèmes de gestion de la santé animale. Il permet d'évaluer l'état de santé des populations animales, préalable indispensable à la planification de toute stratégie de surveillance et de contrôle et à l'application des politiques de zonage et compartimentation. L'enregistrement des performances des animaux remplit également de multiples fonctions. Les données recueillies grâce à l'enregistrement des performances aident à édifier une base de connaissances sur des questions telles que les niveaux de référence des performances animales, les meilleures pratiques de production dans différents milieux, les meilleures stratégies de sélection et l'évaluation monétaire du stock reproducteur. En adoptant une approche polyvalente intégrée, qui englobe l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances et des données relatives à la santé animale, on se donne ainsi les moyens de développer l'élevage et de répondre aux exigences mondiales croissantes en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Il importe toutefois, pour que cette approche soit efficace, que des cadres politique, juridique et institutionnel soient en place dans le secteur public, comme dans le secteur privé. Le *Projet de directives sur la mise en place d'un système polyvalent intégré d'enregistrement des animaux*[21], qui a été mis à la disposition du Groupe de travail pour examen, fournit des orientations sur la façon de traduire cette approche en un système polyvalent intégré d'enregistrement des animaux et décrit, étape par étape, le processus à suivre pour mettre en place et appliquer ce système.

34. Les directives sur l'identification et l'enregistrement des animaux constituent un document complexe et sensible en raison de la multiplicité des normes et accords internationaux concernés. Leur nature multidisciplinaire a par ailleurs exigé que plusieurs experts internationaux et unités de la FAO, au Siège et dans les bureaux décentralisés, participent à leur élaboration. Les travaux d'élaboration des directives ont commencé par une réunion d'experts, qui s'est tenue en Italie, en octobre 2011, au cours de laquelle les grands axes du document ont été examinés. Cette ébauche a ensuite été mise à profit pour structurer un atelier régional en Amérique latine[22]. Toutefois, en raison de la charge de travail et de conflits de priorités, l'élaboration des directives a été retardée. Une deuxième réunion d'experts s'est tenue, en juin 2013, afin d'examiner le projet de directives. Enfin, ce dernier a été examiné et évalué plus avant lors d'une troisième réunion qui a eu lieu en Italie, en juin 2014. Les travaux d'élaboration des directives ont mis à profit les enseignements tirés de plusieurs projets de la FAO dans ce domaine (au Burundi, en Inde, au Kirghizistan, en République-Unie de Tanzanie et au Swaziland, notamment).

[20] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 60.
[21] CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.6.
[22] http://www.icar.org/Documents/technical_series/tec_series_15_Santiago_Chile.pdf.

C. Domaine prioritaire 3: Conservation

35. À sa quatorzième session, la Commission a approuvé les directives sur la *conservation in situ des ressources zoogénétiques*[23]. Ces directives ont été publiées et largement diffusées[24].

36. Par le biais des projets de coopération technique, la FAO a apporté un appui technique aux pays dans le domaine de la conservation des ressources zoogénétiques.

D. Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

37. La FAO et ses partenaires ont contribué à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de 9 projets mondiaux et 27 projets régionaux ou nationaux concernant plus de 40 pays. Ces deux dernières années, la FAO a organisé avec des partenaires 25 activités de renforcement des capacités, auxquelles ont participé une dizaine de pays.

38. L'Organisation a coopéré avec diverses parties prenantes, notamment des gouvernements et des organisations internationales, afin de fournir un soutien technique à la préparation des rapports nationaux alimentant le deuxième Rapport.

39. Elle a aidé plusieurs pays à élaborer leur politique de gestion des ressources zoogénétiques, prenant la forme de stratégies, de plans d'action, de lois et de réglementations.

40. Elle a collaboré avec les coordonnateurs nationaux et d'autres parties prenantes en vue d'établir des points focaux ou des réseaux régionaux et sous-régionaux en Asie, dans la sous-région d'Asie centrale, au Proche-Orient et en Afrique. Elle a continué à collaborer avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique, la FAO a collaboré avec le Bureau interafricain pour les ressources animales en vue de mettre en place les points focaux sous-régionaux pour l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et de diviser en deux entités indépendantes l'actuel point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Ces nouveaux points focaux sont installés dans les locaux des communautés économiques régionales ou d'organismes de recherche qui leur sont associés.

41. La FAO a contribué à une série d'initiatives transversales liées à la diversité biologique, à la biotechnologie et à la nutrition, y compris la production de documents scientifiques sur les interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique et d'autres questions environnementales, ainsi que sur les régimes alimentaires durables et les normes volontaires pour le secteur de l'élevage. Le cinquante-quatrième numéro de *Ressources génétiques animales* a été publié en 2014.

42. La FAO a collaboré avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à l'élaboration d'un rapport panoramique sur les brevets relatifs aux ressources zoogénétiques[25].

43. La FAO continue d'assurer le fonctionnement de DAD-Net et des sous-groupes régionaux, qui offrent une tribune informelle pour l'examen des questions se rapportant à la gestion des ressources zoogénétiques. En août 2014, le réseau comptait 2 500 abonnés dans plus de 185 pays. Au cours des deux dernières années, le réseau a permis l'échange de plus de 1 800 messages. Le nombre d'abonnés, comme le nombre de messages postés sur le forum ont sensiblement augmenté au cours de cette période. DAD-Net continue de s'affirmer comme un outil d'échange d'expériences très efficace. Il permet aux participants de poser des questions et facilite les discussions informelles entre tous ceux qui s'intéressent à la gestion des ressources zoogénétiques, en particulier dans les pays qui ne possèdent aucun autre réseau d'informations. Le transfert de DAD-Net au Bureau interafricain pour les ressources animales est en cours.

[23] CGRFA-14/13/Report, paragraphe 60.
[24] http://www.fao.org/docrep/018/i3327e.pdf.
[25] OMPI 2014. Patent Landscape Report on Animal Genetic Resources. WIPO Publication No. 947/3E, http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/reports/animal_genetic_resources.html.

IV. COLLABORATION

44. À sa trente-septième session, la Conférence de la FAO, a demandé à la FAO de poursuivre ses partenariats avec d'autres organisations pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial[26]. L'Organisation a continué à interagir avec les organismes régionaux et les communautés économiques régionales, des organismes scientifiques, des organisations non gouvernementales et le secteur de la zootechnie. Les contributions scientifiques de la FAO, notamment aux sessions conjointes des conférences scientifiques, ont permis de sensibiliser davantage la communauté scientifique et d'autres instances.

45. La FAO a collaboré avec un grand nombre de partenaires sur des questions intersectorielles telles que le changement climatique, la création de valeur ajoutée et le recensement des avantages indirects d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Par exemple, l'identification des animaux, le contrôle des performances et la traçabilité relient la sélection animale au secteur de la santé, tandis que la gestion améliorée des pâturages associe l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques à la gestion des ressources naturelles et à la fixation du carbone.

V. Orientations demandées

46. Le Groupe de travail est invité à examiner le *Projet de directives sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux* et à recommander à la Commission de l'approuver.

47. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également recommander à la Commission:

- d'appeler les pays à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier pour réaliser le premier et le septième objectifs du Millénaire pour le développement;
- de demander à la FAO de poursuivre ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays;
- d'encourager la FAO et les pays à collaborer avec des organisations régionales, la société civile et le secteur privé pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques;
- de demander à la FAO de poursuivre ses partenariats et ses alliances avec d'autres organisations et mécanismes internationaux afin d'améliorer la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- de demander à la FAO d'étudier les possibilités d'intégrer dans le système DAD-IS des informations sur les populations de races croisées;
- d'insister sur la nécessité pour les pays de mettre à jour régulièrement leurs données nationales dans le DAD-IS ou le Réseau de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage et de fournir des informations sur la classification des races afin que les décisions portant sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial soient étayées par les données et informations les plus récentes possibles;
- de souligner l'importance du DAD-IS en tant que centre d'échange international pour les ressources zoogénétiques;
- d'inviter les donateurs à verser des contributions ponctuelles afin de financer la maintenance de DAD-IS en tant que centre d'échange international pour les ressources zoogénétiques.

[26] C 2011/REP, paragraphe 70.

Annexe 1: Aperçu général de la situation des pays en ce qui concerne la nomination des coordonnateurs pour la gestion des ressources zoogénétiques (NC), la présentation des rapports nationaux (CR) contribuant au deuxième Rapport et l'actualisation, depuis mars 2007, des données sur les populations de races locales enregistrées dans le système DAD-IS.

● NC/CR/DAD-IS nommé/présenté/actualisé

○ NC/CR/DAD-IS non nommé/non présenté/non actualisé

Pays	Coordonnateur	Rapport	DAD-IS
Afghanistan	○	○	○
Afrique du Sud	●	●	●
Albanie	●	●	●
Algérie	●	●	○
Allemagne	●	●	●
Andorre	○	○	○
Angola	●	○	○
Antigua et Barbuda	○	○	○
Arabie saoudite	●	○	○
Argentine	●	●	●
Arménie	●	○	○
Australie	●	○	●
Autriche	●	●	●
Azerbaïdjan	●	●	○
Bahamas	●	○	○
Bahreïn	●	●	○
Bangladesh	●	●	○
Barbade	●	●	○
Bélarus	●	○	○
Belgique	●	●	●
Belize	○	○	○
Bénin	●	●	○
Bhoutan	●	●	●
Bolivie (État plurinational de)	●	●	●
Bosnie-Herzégovine	●	○	○
Botswana	●	●	●
Brésil	●	●	○
Brunei Darussalam	○	○	○
Bulgarie	●	●	●
Burkina Faso	●	●	○
Burundi	●	●	●
Cabo Verde	●	○	○
Cambodge	●	○	○
Cameroun	●	●	○
Canada	○	○	○
Chili	●	●	●
Chine	●	●	●
Chypre	●	●	●
Colombie	●	○	●
Comores	●	●	○

Pays	Coordonnateur	Rapport	DAD-IS
Congo	●	○	○
Costa Rica	●	●	○
Côte d'Ivoire	●	●	○
Croatie	●	●	●
Cuba	●	●	○
Danemark	●	○	○
Djibouti	●	●	○
Dominique	●	○	○
Égypte	●	●	○
El Salvador	●	○	○
Émirats arabes unis	○	○	○
Équateur	●	●	●
Érythrée	●	●	○
Espagne	●	●	●
Estonie	●	○	●
États-Unis d'Amérique	●	●	●
Éthiopie	●	●	○
Ex-République yougoslave de Macédoine	●	○	○
Fédération de Russie	●	●	○
Fidji	●	○	○
Finlande	●	●	●
France	●	●	○
Gabon	●	●	○
Gambie	●	●	○
Géorgie	●	○	○
Ghana	●	●	●
Grèce	●	●	●
Grenade	○	○	○
Guatemala	●	●	●
Guinée	●	●	○
Guinée équatoriale	●	●	○
Guinée-Bissau	●	●	○
Guyana	○	○	○
Haïti	●	○	○
Honduras	●	○	○
Hongrie	●	●	●
Îles Cook	●	●	○
Îles Marshall	●	○	○
Îles Salomon	●	●	○
Inde	●	●	●
Indonésie	●	●	●
Irak	●	●	●
Iran (République islamique d')	●	●	○
Irlande	●	●	●
Islande	●	●	●
Israël	●	●	○
Italie	●	●	●

Pays	Coordonnateur	Rapport	DAD-IS
Jamaïque	●	●	●
Japon	●	●	●
Jordanie	●	●	●
Kazakhstan	●	●	○
Kenya	●	●	●
Kirghizistan	●	●	○
Kiribati	○	●	○
Koweït	●	●	○
Lesotho	●	●	○
Lettonie	●	●	●
Liban	●	○	○
Libéria	●	●	○
Libye	●	○	○
Liechtenstein	○	○	○
Lituanie	●	●	○
Luxembourg	●	●	●
Madagascar	●	●	○
Malaisie	●	●	●
Malawi	●	●	●
Maldives	●	●	○
Mali	●	●	○
Malte	●	○	○
Maroc	●	●	○
Maurice	●	●	●
Mauritanie	●	●	○
Mexique	●	●	●
Micronésie (États fédérés de)	○	○	○
Monaco	○	○	○
Mongolie	●	●	●
Monténégro	●	●	●
Mozambique	●	●	○
Myanmar	●	○	○
Namibie	●	●	●
Nauru	●	○	○
Népal	●	●	○
Nicaragua	●	○	○
Niger	●	●	●
Nigeria	●	●	○
Niue	●	●	○
Norvège	●	●	●
Nouvelle-Zélande	●	●	○
Oman	●	●	○
Ouganda	●	●	●
Ouzbékistan	●	○	○
Pakistan	●	○	●
Palau	●	○	○
Palestine	○	○	○
Panama	○	○	○

Pays	Coordonnateur	Rapport	DAD-IS
Papouasie Nouvelle-Guinée	●	○	○
Paraguay	●	●	○
Pays-Bas	●	●	●
Pérou	●	●	●
Philippines	●	●	○
Pologne	●	●	●
Portugal	●	●	●
Qatar	●	○	○
République arabe syrienne	●	○	○
République centrafricaine	●	○	○
République de Corée	●	●	●
République de Moldova	●	○	●
République démocratique du Congo	●	●	○
République démocratique populaire lao	●	○	○
République dominicaine	●	●	○
République populaire démocratique de Corée	●	○	○
République tchèque	●	●	●
République-Unie de Tanzanie	●	●	●
Roumanie	●	○	○
Royaume-Uni	●	●	●
Rwanda	●	●	●
Sainte-Lucie	●	○	○
Saint-Kitts-et-Nevis	●	○	○
Saint-Marin	○	○	○
Saint-Vincent-et-les Grenadines	●	●	○
Samoa	●	●	○
Sao Tomé-et-Principe	●	○	○
Sénégal	●	●	●
Serbie	●	●	●
Seychelles	●	○	○
Sierra Leone	●	●	○
Singapour	○	○	○
Slovaquie	●	●	●
Slovénie	●	●	●
Somalie	●	○	○
Soudan	●	●	○
Soudan du Sud	○	○	○
Sri Lanka	●	●	●
Suède	●	●	●
Suisse	●	●	●
Suriname	●	●	●
Swaziland	●	●	○
Tadjikistan	●	●	○
Tchad	●	○	○
Thaïlande	●	●	○
Timor-Leste	●	●	○
Togo	●	●	●

Pays	Coordonnateur	Rapport	DAD-IS
Tonga	●	●	○
Trinité-et-Tobago	○	●	○
Tunisie	●	○	○
Turkménistan	●	○	○
Turquie	●	●	●
Tuvalu	○	○	○
Ukraine	○	●	●
Uruguay	●	●	●
Vanuatu	●	○	○
Venezuela (République bolivarienne du)	○	○	○
Viet Nam	●	●	●
Yémen	●	○	○
Zambie	●	●	○
Zimbabwe	●	●	●